

façon générale plus tard. Comme je vois que les agissements de ce M. MacKinnon occupent de nouveau l'attention de la Chambre, je crois de mon devoir, comme ancien ministre des Postes, de parler de la conduite de ce monsieur pendant le temps où j'avais l'honneur de présider à ce département.

En 1928, je crois, on a attiré mon attention sur la conduite de M. Garfield MacKinnon. J'ai ordonné une enquête et je me suis aperçu que ce M. MacKinnon parcourait les différentes parties du Canada. Je l'ai trouvé moi-même dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. Je ne savais pas dans le temps si le département des Postes avait autorisé les déclarations qu'il faisait aux entrepreneurs de malle. A mon retour au département, je m'en suis informé, et M. Anderson, surintendant des contrats de malle, m'a informé que M. MacKinnon n'avait rien à faire avec le ministère des Postes, qu'il avait organisé une association qui n'était pas reconnue par le département.

Nous avons essayé d'obtenir des preuves touchant la conduite de ce monsieur, des preuves de ses assertions mensongères auprès des courriers. Si j'avais pu réussir à obtenir des affidavit, comme celui que l'honorable ministre a en sa possession, j'aurais poursuivi ce M. MacKinnon. Nous n'avons pas pu obtenir de ces affidavit pour plusieurs raisons. Quand nous avons vu que nous ne pouvions nous procurer de preuves, j'ai publiquement dénoncé la conduite de M. MacKinnon, en cette Chambre. J'ai, en même temps, fait parvenir...

L'hon. M. SAUVE: Les maîtres de poste se trouvaient avertis.

L'hon. M. VENIOT: J'ai en même temps fait parvenir à tous les entrepreneurs de malle une lettre circulaire qui les mettait sur leurs gardes contre MacKinnon. Nous étions à la veille des élections de 1930 et M. MacKinnon plaidait la cause des courriers de malle. Une discussion a eu lieu en cette Chambre, à laquelle ont pris part 4 ou 5 des messieurs qui aujourd'hui occupent les bancs du ministère. Ils ont plaidé en faveur d'une augmentation des prix payés aux entrepreneurs de malle et ils se sont engagés, même, j'ai leurs paroles ici,—ils se sont même engagés, s'ils atteignaient le pouvoir, à faire obtenir un salaire mensuel aux entrepreneurs de malle, ou, sinon, à leur faire payer \$70 par mille pour tous les contrats de malle. Ces messieurs ont promis d'effectuer ce changement dès leur arrivée au pouvoir. Ils sont parvenus au pouvoir, ils n'ont jamais tenu leurs promesses.

[L'hon. M. Veniot.]

Comme preuve de ce que j'avance, je trouve ici une circulaire du parti conservateur, avec l'imprimatur de ce parti, dans laquelle ils condamnent le ministre des Postes du temps et promettent d'augmenter les salaires ou le montant accordé pour les contrats de malle; ils devaient obtenir aux courriers ruraux un salaire mensuel ou leur donner \$70 par mille pour chaque contrat de malle.

M. MacKinnon parcourait le pays à cette époque, prétendant avoir reçu, à cet effet, la promesse formelle des ministres actuels, alors membres de l'opposition. Quand nos amis conservateurs sont arrivés au pouvoir, MacKinnon a demandé que ces promesses soient remplies. Il n'a pas eu de succès. Et depuis ce temps-là M. MacKinnon parcourt encore le pays et déclare qu'il a obtenu la promesse de l'honorable M. Sauvé, ministre des Postes, et la promesse de l'honorable M. Guthrie, ministre de la Justice, que tous les deux sont en faveur de payer \$70 par mille pour les contrats de malle ou de donner aux entrepreneurs un salaire mensuel, en les plaçant sous la Commission du service civil.

Plus que cela, des députés canadiens-français de la province de Québec ont assisté à des assemblées dans lesquelles on rapporte qu'ils ont affirmé qu'eux-mêmes, membres conservateurs de cette Chambre, savaient que l'honorable M. Sauvé et l'honorable M. Guthrie étaient prêts à adopter ce plan. Et, sur la foi de ces promesses, MacKinnon demande aux entrepreneurs de malle de lui payer \$5. Je veux être bien compris, je ne fais pas retomber la responsabilité de ces agissements sur le ministre des Postes, mais je veux que le ministre soit averti...

L'hon. M. SAUVE: Je le suis pas mal.

L'hon. M. VENIOT ...de ce qui se passe dans sa province même.

M. POULIOT: Très bien!

L'hon. M. VENIOT: Je veux que l'honorable ministre des Postes soit averti que certains membres qui lui donnent leur appui comme ministre, certains députés de la province de Québec assistent à ces assemblées et disent aux gens—je donnerai des noms...

M. POULIOT: Très mal, très mal!

L'hon. M. VENIOT: ...et disent aux gens que le ministre des Postes et le ministre de la Justice sont prêts à adopter le plan de MacKinnon.

L'hon. M. SAUVE: L'honorable député voudrait-il me faire parvenir ces noms-là?

L'hon. M. VENIOT: Je vais les donner en pleine Chambre.